

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une bande de terrain située 17, rue Paul Cazeneuve et appartenant à la SCI CAZIMO représentée par madame Fargeton.

Il s'agit d'une bande de terrain à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 36 de la section BI d'une superficie de 310 mètres carrés nécessaire à l'élargissement de la rue Paul Cazeneuve.

Cette acquisition interviendrait, à titre gratuit, pour une superficie de 281 mètres carrés, conformément aux prescriptions du permis de construire n° 388-86-00340 transféré sous le n° 388-87-00620 et modifié sous le n° 388-87-00558 et à titre onéreux pour le surplus, soit 29 mètres carrés au prix de 23 200 F, conformément à l'estimation des services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 388-86-00340 transféré sous le n° 388-87-00620 et modifié sous le n° 388-87-00558 ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie, domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le compromis de vente établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir.

2° - La dépense en résultant, y compris les frais d'acte notarié estimés à 3 600 F, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,